

# AU SERVICE DE SAGIR

1

EXTRAIT DE PRESSE

du N° 95 -  
10 JUIN 1988  
de la revue

## le nouvel Agriculteur

Reproduction autorisée avec indication précise de la source (journal ci-dessus mentionné)

### GRANDES CULTURES

#### PYRALE DU MAÏS

# Les granulés, c'est la sécurité

L'emploi de produits liquides peut entraîner des pullulations graves de pucerons comme en 1987

**L**A POLEMIQUE rebondit. Après les pullulations catastrophiques de 1980, et celles plus limitées de 1982, on a de nouveau connu, l'an dernier, des développements importants sur maïs de pucerons noirs (*Rhopalosiphum padi*) liés aux applications de pyréthrinoides liquides pour lutter contre la pyrale. Le phénomène, surtout observé dans le sud-ouest et l'ouest du Bassin parisien, s'est traduit par des baisses de rendements parfois très élevées, jusqu'à 50 quintaux par hectare (voir l'encadré).

Dans une note rédigée en commun, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), le Service de la protection des végétaux (SPV) et l'Association générale des producteurs de maïs (AGPM), font remarquer que toutes les matières actives de la famille des pyréthrinoides, autorisées sous formulation liquide contre la pyrale, peuvent provoquer des pullulations de pucerons. Par ailleurs, la date du traitement pyrale ne paraît pas avoir d'influence (dans certaines régions, les interventions précoces ont été favorisées en 1987, alors que c'était l'inverse ail-

leurs), tout comme le mode d'application (terrestre, aérien et ultra-bas volume). Les problèmes de l'an dernier ne font que conforter les préconisations des spécialistes de la protection du maïs, à savoir :

- traiter les parcelles menacées par la pyrale en respectant le stade d'efficacité optimale défini par les Avertissements agricoles,
- préférer les formulations microgranulées qui ne présentent pas de risques vis-à-vis des pucerons, et ceci, même si l'organisation des chantiers est plus lourde. Si toutefois vous utilisez des produits liquides, vous avez tout intérêt à surveiller attentivement les parcelles pendant tout le mois qui suit l'application. Dès les premiers signes de pullulation de pucerons - qui apparaissent en général deux à trois semaines après le traitement - il vous faudra intervenir avec un produit antipucerons. « La rapidité de l'intervention conditionnera la réussite du traitement, car, avec les pucerons le gros des dégâts se réalise en peu de jours », précise Bernard Naibo, ingénieur spécialiste des ravageurs du maïs à l'AGPM.

#### TR 16 : PAS D'INVESTISSEMENT MATERIEL

La mise en œuvre du TR 16 ne nécessite aucun investissement matériel. L'épandage s'effectue à la main à raison de 600 capsules par hectare en trois lâchers espacés de dix jours (c'est le distributeur du TR 16 qui communique la date des traitements). Il faut compter environ 20 minutes pour traiter un hectare. Produit biologique, le trichogramme impose certaines précautions d'emploi pour lui conserver toute son efficacité : conservation à l'abri de la chaleur, respect des préconisations...

Autre bon moyen de s'affranchir des pullulations de pucerons, c'est de pratiquer la lutte biologique. Pour la première fois cette année, un insecticide biologique a reçu une autorisation provisoire de vente (APV) : le TR 16. Sa « matière active », le trichogramme, est une minuscule guêpe qui pond à l'intérieur des œufs de pyrale et par conséquent les détruit.

Cette technique de traitement mise au point par l'INRA est développée avec succès depuis trois ans par l'Union nationale des coopératives agricoles d'approvisionnement (UNCAA), à laquelle vient de se joindre BASF pour le lancement de TR 16. Pour Bernard Raynaud, sous-directeur de l'UNCAA, les lâchers de trichogrammes devraient intéresser, cet été, entre 3 000 et 4 000 hectares. A terme, il estime que la lutte biologique pourrait concerner 10 % du marché actuel anti-pyrale, soit 60 000 à 70 000 hectares.